

Lettre de l'APSES

Les nouvelles épreuves de bac



SOMMAIRE

La nouvelle épreuve composée

2

La dissertation et l'oral de rattrapage

3

Economie approfondie et sciences sociales et politiques

4

Pour adhérer en ligne à l'APSES, connectez-vous sur

www.apses.org

Edito

Quelque chose ne tourne décidément pas rond dans l'Education nationale s'agissant des SES. Après de nouveaux programmes niant l'expertise des enseignants, voilà que les épreuves du baccalauréat sont modifiées *sans eux* ! On voit certes revenir depuis plusieurs années des sujets unanimement contestés (ou presque) car mal construits, incitant les élèves à la paraphrase, et ne leur permettant pas de valoriser nombre de connaissances et savoir-faire acquis en cours d'année. Il existait donc des marges de manœuvre pour améliorer l'existant, en affinant et cadrant mieux les consignes données aux équipes concevant les sujets officiels par exemple, et ce sans déstabiliser à ce point l'esprit des épreuves de baccalauréat. On aurait même pu imaginer, soyons audacieux, que l'Inspection générale organise une enquête auprès des professeurs de SES, voire des lycéens eux-mêmes. On aurait pu imaginer qu'à partir des conclusions de cette enquête, soient mis sur pied des groupes de travail afin de s'appuyer sur l'intelligence collective des enseignants de SES. On aurait pu imaginer enfin que l'Inspection générale ne se précipite pas pour modifier les épreuves, qu'elle prenne le temps de faire tester quelques types de sujets « zéro » auprès d'enseignants et de leurs élèves *avant* d'arrêter les nouvelles épreuves. Mais non... Pourtant, l'enjeu est de taille : quelle que soit la discipline, les modalités de l'évaluation au baccalauréat ont de profonds effets en retour sur les pratiques pédagogiques. Et, plus que tout autre élément, elles orientent aussi les finalités et ambitions que l'on assigne à chaque discipline. Avec des programmes qui tentent de renverser à ce point *l'esprit des SES (il est vrai que certaines parties -les plus contestées- des nouveaux programmes ne pouvaient pas être évaluées avec la dissertation ou la QSTP)*, la méthode empruntée pour modifier les épreuves autant que le résultat ne sont pas de nature à rassurer une communauté enseignante déjà préoccupée par le caractère encyclopédique, désincarné et morcelé des nouveaux programmes.

Marjorie Galy, présidente de l'APSES

Les principaux changements sur les épreuves du baccalauréat

- La QSTP est supprimée et remplacée par une « épreuve composée » constituée de 3 parties indépendantes qui portent sur 4 chapitres différents du programme.
- La dissertation est maintenue, mais avec un dossier documentaire modifié, et de nouvelles règles dans le libellé des sujets.
- L'oral de rattrapage est transformé et comportera désormais des parties indépendantes.
- L'épreuve de spécialité est remplacée par une épreuve comportant un sujet et un à deux documents (« Economie approfondie » ou « Sciences sociales et politiques »).

L'épreuve composée

Ce que dit le Bulletin Officiel

« Pré-sujet zéro » présenté par
l'Inspection Générale

Partie 1 - Mobilisation des connaissances (6 points)

« Cette première partie de l'épreuve, sans document, est composée de deux questions, notées chacune sur 3 points, portant sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés). »

1. Quelles sont les principales limites du PIB pour mesurer la croissance ?
2. Quels processus sociaux amènent à l'exclusion ?

Partie 2 - Étude d'un document (4 points)

« Cette deuxième partie de l'épreuve comporte une question générale et un document de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement d'un document statistique (graphique ou tableau) de 120 données chiffrées au maximum ; il peut aussi s'agir d'un document texte, de 2 500 signes au maximum, à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.). »

Un document statistique présentant la répartition par décile des revenus, accompagné de la consigne suivante : « Caractérisez les inégalités de revenus ».

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

« Le libellé du sujet ne suggère ni plan-type ni réponse sous forme de débat ou d'opposition. »

« Le dossier documentaire [...] comporte 2 ou 3 documents de nature différente (textes, graphiques, tableaux statistiques, schémas, etc.) »

« Le dossier doit fournir au candidat des informations, factuelles ou non, pertinentes pour étayer son raisonnement. »

Un document présentant une table de mobilité, avec ses marges et un texte, qui propose de répondre à la question suivante : « Vous montrerez comment l'évolution de la structure sociale influence la mobilité sociale »

L'analyse de L'APSES

- **Partie 1** : S'il paraît important de pouvoir bien évaluer les connaissances acquises par les élèves, poser des **questions de cours sans documents et sans aucune indication de longueur des réponses**, sur des **thèmes déconnectés** des autres parties de l'épreuve comporte plusieurs risques de dérives notamment selon le type des questions posées. Cela va modifier en retour nos pratiques pédagogiques en encourageant un **bachotage accru**, mais aussi accentuer les **difficultés d'harmonisation** (jusqu'où faut-il aller dans chaque réponse ?), accroître les **risques de fraude**, et encourager la **récitation** par les élèves sans que l'on puisse vérifier leur réelle appropriation des connaissances en jeu.
- **Partie 2** : L'étude de documents, notamment statistiques, est essentielle pour les élèves. Mais présenter les informations d'un document sans le situer dans un questionnement plus large risque de faire perdre à l'élève le sens de son travail, et accroître ses **difficultés à répondre**, car un document statistique ne « parle » que si on l'examine avec une problématique précise.
- **Partie 3** : Pourquoi interdire les libellés de sujet suggérant un plan sous forme de débat ? **Le débat n'est-il pas au principe de toute démarche scientifique ?** En privilégiant le « raisonnement » au détriment de l'argumentation, s'agit-il de **négliger l'esprit critique des élèves**, pourtant nécessaire à leur réussite dans le supérieur tout autant qu'à la construction de leur citoyenneté ?

La dissertation

Ce que dit le Bulletin Officiel

Le Dossier Documentaire

« Il comporte 3 ou 4 documents de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement de données statistiques (graphiques, tableaux) ; un document-texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.). »

Le Libellé du sujet

« Il convient d'éviter dans la mesure du possible les énoncés induisant un plan-type. »

L'analyse de L'APSES

- **L'étude de textes devient donc optionnelle** dans le dossier documentaire. Comment expliquer ce recul alors que les élèves ont plus que jamais besoin d'être accompagnés pour analyser le flux d'informations auquel ils sont confronté ? **Savoir analyser un texte ne serait-il plus un enjeu essentiel, tant d'un point de vue intellectuel que civique ?**
- En ne retenant que des textes « *strictement factuels* », l'objectif semble être d'éviter la dérive de sujets composés de documents proposant des synthèses de cours « clés en main ». Mais la solution choisie pour éviter cette dérive nous semble trop radicale : on prive ce faisant les élèves de textes analytiques, qui nécessitent de solides connaissances de cours pour être décryptés. Les documents-textes peuvent en outre aider les élèves les moins assurés à élaborer leur plan, notamment les sous-parties. Enfin, tout document n'est-il pas porteur d'un point de vue – ne serait-ce que par le choix des « faits » qu'il met en relations, mais aussi ceux qu'il occulte ? La détermination du caractère « *strictement factuel* » d'un document n'est-elle pas nécessairement subjective ?
- Enfin, « *éviter les énoncés induisant un plan-type* » est-il une autre manière de dire une nouvelle fois qu'on veut **éviter les sujets de type débat**, comme dans l'épreuve composée ? Ces évolutions risquent de rendre la dissertation plus difficile qu'actuellement aux yeux des élèves, renforçant l'éviction de cet exercice qui doit faire l'objet d'un apprentissage spécifique dès le lycée.

L'oral de rattrapage

Ce que dit le Bulletin Officiel

Choix des sujets

« Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés). »

Structure de l'épreuve

« La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples et de nature différente ».

« Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points, dont l'une, en lien avec l'un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire nécessaires et dont les deux autres permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans d'autres thèmes du programme. »

L'analyse de L'APSES

Avec une seule question préparatoire permettant d'aiguiller les élèves pour le sujet principal, et avec deux questions portant sur d'autres parties du programme, il y a fort à parier que les élèves seront placés en difficulté pour développer une argumentation sur le sujet principal, d'autant plus que les élèves qui vont au rattrapage sont logiquement parmi les plus faibles.

Economie approfondie et Sciences sociales et politiques

Ce que dit le Bulletin Officiel

Format de l'épreuve

« Chaque sujet comporte une question générale, prenant appui sur un ou deux documents, dont l'énoncé invite le candidat à conduire une argumentation »

« Dans le cas où le sujet ne comporte qu'un seul document, il s'agit obligatoirement d'un texte »

Notions mobilisables dans l'intitulé des sujets

« La question du sujet porte sur un contenu figurant explicitement dans les indications complémentaires du programme et son énoncé utilise les notions des titres des thèmes et des deux premières colonnes du programme »

L'analyse de L'APSES

- Il s'agit d'un format d'épreuve a priori intéressant mais qui demanderait à être illustré par des sujets zéro et testé auprès des élèves.
- Il est cependant souhaitable que le dossier documentaire comporte systématiquement 2 documents.
- Il est une bonne chose que les notions « acquis de première » ne puissent figurer dans l'intitulé même des sujets.

Les actions de l'APSES concernant les épreuves de bac en 2011

- Le 9 février 2011, l'APSES [rencontre Jean Etienne](#), doyen de l'Inspection Générale de SES, qui présentait les grands principes des nouvelles épreuves du baccalauréat en SES. Parlant de la nouvelle "épreuve composée", il déclarait "L'Inspection Générale a précisé que cette épreuve n'était pas arrêtée définitivement, et a demandé la position de l'APSES sur cette évolution, indiquant que son souhait était d'arriver à une évolution qui fasse **consensus** dans la profession. "
- Parce que l'APSES trouvait notamment cette nouvelle épreuve porteuse de dérives, l'APSES [a formulé des propositions précises d'évolution](#), rendues publiques le 3 mars 2011, et présentées à L'inspection Générale (M. Montoussé) et à la DGESCO (M. Huart).
- Début juillet, la DGESCO transmet aux membres du Conseil Supérieur de l'Education (à titre informatif seulement car le CSE n'est pas appelé à voter) le projet d'arrêté des nouvelles épreuves, qui ne tient aucun compte des critiques et suggestions qui ont pu être formulées tant par l'APSES que par les syndicats.
- En juillet 2011, l'APSES, comme d'autres organisations syndicales auxquelles la DGESCO a demandé de formuler des amendements, transmet rapidement des [propositions de modifications](#) au projet d'arrêté.
- Le texte des épreuves [publié au BO](#) en octobre ne modifie pas une seule virgule du projet d'arrêté.

Les demandes de l'APSES

- L'APSES réitère sa demande au ministère de prendre le chemin du **dialogue** et de la **concertation**.
- Aussi l'APSES demande, comme pour les nouveaux programmes, un **moratoire** sur le changement des épreuves de baccalauréat en SES, les lycéens de la série ES risquent d'être les premières victimes de la réforme, à marche forcée, du lycée.